

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2023 A 18H 00

**Présents** : M-Christine PAILLOT, Jean-Baptiste VOINOT- Agnès CAILLET, Sylviane BERNISSON, Jean-Noël COTE, Jacques GASNER, Pascal GRABY, Michel HUGOT, Dominique MARTEAU,

**Absente Excusée** : Maryline COLMAGNE,

**Secrétaire de séance** : J-N COTE

## 1. BILAN CAMPING

La commission CAMPING, réunie le vendredi 13 janvier a accueilli les co-gérants qui ont pu décliner leur bilan de la saison 2022. Il s'agit du bilan non certifié, mais fiable et donnant les éléments suivants :

	2021	2022	Bénéfice sur 2 ans
Total dépenses	13 302 €	13 549 €	
Total Recettes	12 150 €	28 600 €	
<b>Résultat</b>	<b>- 1 152 €</b>	<b>15 051 €</b>	<b>13 899 €</b>

En **2021** : les aléas climatiques et les contraintes liées à la crise sanitaire n'ont pas permis un taux de remplissage suffisant, le nombre de nuitées atteint était de 1 372 pour un nombre de vacanciers de 549

En **2022** : le soleil était au rendez-vous a permis d'enregistrer un nombre de nuitées = 2 877  
Nombre de vacanciers non communiqué.

Les exploitants sont désireux de continuer ainsi que les membres du conseil qui ont décidé à l'unanimité, de reconduire, en l'actualisant, la convention bailleur et exploitant pour la saison 2023 et travaillant sur un nouveau type de contrat, avec un loyer à déterminer

## 2. FACTURATION ELECTRICITE CAMPING :

La Société R2 Camping ayant repris la gestion du Camping de la Louve au printemps 2021. Afin de lui permettre son exploitation rapidement, le compteur référencé par EDF Collectivité est resté au nom de la commune, ce qui lui permet de bénéficier d'un **contrat collectivité - Tarif bleu**

La saison étant à présent achevée, il convient de procéder à la régularisation des comptes en facturant le montant des frais d'électricité incombant à la Société R2 Camping.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la facturation d'électricité à hauteur de 1 210,77 € ; en conséquence, un titre émis pour le montant correspondant sera adressé à la Société R2 Camping.**

▪ Délibération 02-2023

## 2. ACQUISITION PARCELLE ZB 137

Rappel :

Dans le cadre de l'aménagement du village, la commune souhaitant acquérir la "plateforme" située au bas du village à destination de parking dans le cadre de manifestations organisées dans le village et autres événements divers.

Il s'agit de la parcelle **ex ZB30**, propriété de M MERCIER Alain qui a été séparée en deux :

- **ZB 135** (vendue à la centrale du Val d'Amour)
- **ZB 134**, sur laquelle la commune a posé une préemption pour aménager un parking

Lors de la réunion du conseil municipal d'octobre 2022, ses membres se sont bien prononcés à l'unanimité en faveur de l'acquisition de la **parcelle ZB 134 au prix de 4 000 €**

Or, il s'avère qu'une mise à jour du cadastre a eu lieu dont nous n'avons pas été destinataire de l'information : ainsi la Parcelle **ZB 134 est devenue ZB 137**

Pour finaliser la vente, nous devons nous déterminer sur ladite **parcelle ZB 137**

Le maire soumet à délibération aux membres du conseil municipal l'acquisition de ladite **parcelle ZB 137**, ainsi, après réflexion :

- Décident l'acquisition par la commune de la parcelle ZB 137, au prix de **4 000 €** frais de notaire inclus
- Autorisent le maire à prendre contact avec l'office notarial de Maître PRATCH de Salins les Bains
- Autorisent de Maire à signer les documents afférents à l'achat de ce terrain.

▪ Délibération 01-2023

### 3 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

#### Repas des Aînés:

Toute personne de moins de 65 ans, désireuse de participer au repas des aînés, doit s'acquitter de la somme de 27€, par chèque à établir à l'ordre du Trésor public. Ceux seront collectés par la commune et adressés pour encaissement au Trésorerie de POLIGNY.

A **compter de 2024**, nous devrions créer une régie uniquement pour l'encaissement de ces chèques. Or, après concertation, les membres du conseil ont admis, à l'unanimité des présents, que les personnes désireuses de participer, seront facturés a posteriori par un titre individuel.

▪ **Délibération 03-2023**

#### Bilan Commission Culture :

J-B VOINOT a reporté les principaux points évoqués lors de cette commission à la COMCOM :

##### Conseiller Numérique :

- Champagne-sur-Loue représente 12% des interventions
- Belle fréquentation des médiathèques
- En revanche, le budget affecté à la Culture enregistre une baisse de 5 000€ : moins de démarches culturelles au profit des médiathèques.

#### Coupe complémentaire destinée aux affouagistes :

Il a été décidé en conseil, d'inclure dans la coupe de 2023, les arbres situés dans la zone CHAMPBLANC TOUILLON présentant des risques importants pour la sécurité de l'environnement et des personnes.

Un courrier sera adressé à chaque affouagiste inscrit et un arrêté temporaire réglementant la circulation sur la totalité du Chemin du Touillon sera rédigé pour interdire la circulation durant la période d'abattage des arbres.

#### Coût des Ordures Ménagères 2023 :

Lors du conseil communautaire de décembre, la communauté de communes a pris la décision d'augmenter la redevance des OM de :

- 3€ par personne pour les résidences principales
- 4€ pour les résidences secondaires

FOYER	1P	2P	3P	4P	5P	6P et +	RS
Tarif 2022	108	167	220	269	317	344	167
Tarif 2023	111	173	229	281	332	362	171

**Nota :** la redevance pour les Résidences Secondaires n'est plus alignée sur celle des foyers de deux personnes, ceci afin de faciliter la différentiation des tarifs par les usagers.

### 4 PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Prochain conseil aura lieu : **mardi 7 mars 2023 à 18h00** consacré essentiellement : Vote du Budget

Les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à : 19h 35

Le Maire



Marie-Christine PAILLOT

